

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1474

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 21, après le mot :

« engagement »,

insérer les mots suivants :

« prévu à l'article L. 5411-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.